

#VousTriezNousValorisons

VALORISER MES DÉCHETS EN SÉNONAIS

GUIDE PRATIQUE



montri

VOTRE ALLIÉ POUR TRIER ET VALORISER VOS DÉCHETS



Bornes d'apport
volontaire



Demande de bac
et accès déchèteries

Bienvenue



Fréquences
de collectes



Votre code postal



Signaler un
dépôt sauvage

Plus d'infos PAGE 24
de votre guide !



**SIMPLIFIEZ VOTRE QUOTIDIEN
EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLICATION montri !**

Un petit scan et l'appli vous aide à adopter les bons gestes de tri
et vous informe des événements importants sur votre territoire !



Sommaire

LES DÉCHETS À L'AGGLO

Présentation du service	p. 4
Le service déchets en chiffres	p. 5

LES ENJEUX

L'enjeu écologique	p. 6
L'intelligence artificielle au service de la qualité du tri	p. 7
Les obligations réglementaires	p. 8

BIEN TRIER MES DÉCHETS

Consignes de tri et bonnes pratiques	p. 10
Mon p'tit guide pratique : mémo détachable	p. 13

LA COLLECTE DES DÉCHETS

EN SÉNONAIS

La collecte en porte-à-porte et en apport volontaire : 2 solutions complémentaires	p. 16
Cartographie et calendrier de fréquences de collecte en PàP	p. 17
Cartographie de la collecte en PàV	p. 18

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

La valorisation des déchets alimentaires	p. 20
Cartographie des points de collecte biodéchets	p. 22
Composteurs individuels : adoptez le compostage chez vous	p. 23
Focus : compostage partagé à Véron	p. 23

MONTRI

Votre allié pour trier et valoriser vos déchets	p. 24
--	-------

LES DÉCHÈTERIES

DU GRAND SÉNONAIS

Fiche technique des déchèteries	p. 26
La gestion des déchets verts	p. 27
Accès aux déchèteries : enregistrement du véhicule	p. 28

MAISON DU RÉEMPLOI

Une nouvelle vie pour vos objets, un nouvel élan pour le territoire	p. 29
--	-------

JEU DE PISTE ET CONTACTS

.....	p. 32
-------	-------

Edito

Le Grand Sénonais est heureux de vous proposer ce guide pratique dédié aux gestes du quotidien pour mieux trier et valoriser nos déchets !

Au sein de ce guide, retrouvez l'ensemble des informations utiles pour tout savoir sur :

- **Le fonctionnement du service déchets** et les enjeux de nos politiques de valorisation.
- **La collecte des déchets** dans le Grand Sénonais en porte-à-porte et en points d'apport volontaire.
- **Le fonctionnement et l'accès** aux déchèteries de l'Agglomération.

Ce guide **pratique** et **ludique** vous offrira tous les conseils utiles pour vous accompagner au quotidien dans vos gestes de tri.

Vous voulez être incollable sur le tri et réduire au maximum vos quantités de déchets ?



Suivez les conseils précieux de Brennus !

Entre la plateforme Montri et ce guide pratique, la valorisation de nos déchets n'aura plus de secret pour vous !

Un jeu de piste vous attend tout au long du guide...

Alors, prêt à relever le défi ?

Présentation du service

Chaque jour, le Grand Sénonais s'engage pour assurer la collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets sur l'ensemble de son territoire, soit sur les **27 communes** desservant plus de **60 000 habitants**.

Pour cela, le service déchets s'appuie sur une équipe de **collaborateurs**, répartis en pôles spécialisés.

- **Pôle déchèterie** : accueil, gestion et maintenance des 3 déchèteries du territoire.
- **Pôle administratif** : relation avec les usagers, finances et gestion informatique.
- **Pôle prévention et réduction des déchets** : animation, sensibilisation, promotion du compostage et valorisation des biodéchets.
- **Pôle collecte et pré-collecte** : suivi des collectes, gestion des travaux, livraison et réparation des bacs.

Les équipements

Pour assurer la bonne gestion du service, l'Agglomération propose aux habitants :

3 déchèteries (Rousson, Sablons, Vauguillettes) avec plus de 150 000 passages/an.

1 plateforme de compostage qui centralise et traite l'ensemble des déchets verts en un même lieu.

1 unité d'incinération qui valorise les ordures ménagères en énergie pour alimenter le réseau de chaleur du Sénonais.

Tous nos emballages collectés dans le Grand Sénonais sont ensuite acheminés pour traitement au **centre de tri d'Ormoy**, dans l'Yonne.

Nos partenaires

Pour assurer ses missions de service public en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets, l'Agglomération confie la gestion de certaines missions à des opérateurs spécialisés.

C'est ainsi le cas pour :

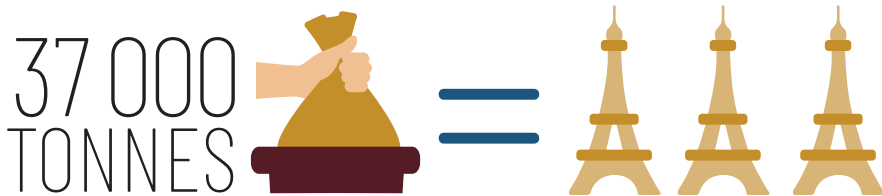
- La collecte des déchets (en PàP et en PàV)
→ confiée à **PAPREC-COVED**
- La gestion de l'unité d'incinération des déchets non dangereux
→ confiée à **VEOLIA**



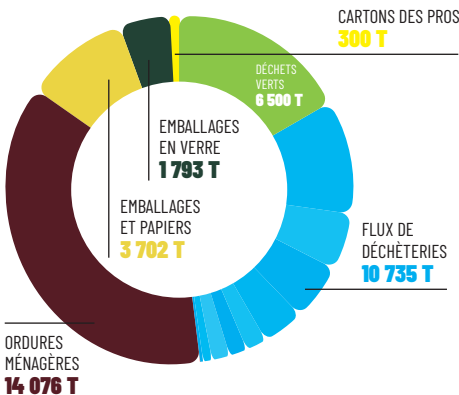
27 COMMUNES
60 000 HABITANTS

Le service déchets en chiffres

Chaque année, l'Agglomération du Grand Sénonais assure la collecte, le traitement et la valorisation de **plus de 37 000 tonnes de déchets**, soit environ **608 kg par habitant**. C'est le poids de **3 tours Eiffel** rien que pour notre territoire !



Poids collectés (2024)



Principales dépenses

- Usine d'incinération des déchets non dangereux (VEOLIA) : **3,46 M€**
- Collecte des déchets ménagers (COVED) : **2,37 M€**
- Tri et conditionnement des matériaux recyclables (COVED) : **730 K€**

Recettes complémentaires

- Soutien des éco-organismes : **780 K€**
- Vente de chaleur produite par l'unité de valorisation énergétique grâce à l'incinération des ordures ménagères : **1 M€**
- Vente des matériaux issus de la collecte sélective : **480 K€**
- Redevance spéciale (payée en complément de la TEOM par les producteurs non ménagers) : **99 K€**

Financement du service

Le service public de gestion des déchets du territoire est principalement financé par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, pour un montant de **8,4 millions d'euros par an**. Le coût moyen du service revient à 145 €/an/habitant. Le taux de cette taxe reste **inchangé depuis 10 ans, fixé à 10,79 %**.

608 kg
DE DÉCHETS PAR HABITANT/AN

L'enjeu écologique

Des objectifs à atteindre

Chaque geste compte pour aligner notre territoire sur les standards nationaux qui donnent pour objectif depuis 2023 d'atteindre 72kg/hab/an d'emballages et papiers recyclés en France. Le Grand Sénonais affiche déjà **70 kg/hab/an d'emballages et papiers collectés**, mais nous pouvons faire mieux en triant systématiquement tous nos emballages et papiers dans le bac de tri !

Nos poubelles grenat contiennent encore 30 % de biodéchets, 20 % d'emballages et papiers, et 10 % d'emballages en verre, c'est trop !

Derrière chaque erreur de tri, des conséquences bien réelles :



Environnementales : gaspillage de ressources, émissions de CO₂ liées à la multiplication des transports vers les centres de traitement



Financières : surcoûts pour la collectivité dus aux refus de tri en centre de tri et à la gestion des déchets résiduels (réacheminement vers l'unité d'incinération)



Locales : plus nos déchets sont mal triés, plus ils coûtent cher à traiter et moins ils sont valorisés. Une erreur dans le bac jaune coûte 5 fois plus cher à traiter.

Mieux trier pour réduire nos déchets

Sur le territoire du Grand Sénonais, **30 % de nos ordures ménagères** sont encore constituées de **biodéchets** qui pourraient être **triés à la source et valorisés** grâce à un panel de solutions :

- **Le compostage individuel** dans votre jardin
- **Le compostage collectif** au pied de votre immeuble
- **Les bornes à biodéchets, en apport volontaire** dans les zones urbaines ou centre-bourgs équipés

Retrouvez l'ensemble des points d'apport biodéchets directement sur votre application **montri**.

30 %

DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES
SONT DES BIODÉCHETS
VALORISABLES





L'Intelligence Artificielle au service de la qualité du tri

Zoom sur l'expérience FICHA

Pour améliorer la qualité du tri des emballages et papiers en habitat collectif, le Grand Sénonais expérimente depuis **octobre 2023**, dans **5 immeubles situés à Sens et Paron** (soit **228 logements**), le dispositif FICHA. Une application innovante qui incite les habitants à mieux trier leurs déchets grâce à des conseils personnalisés et un système de récompense en bons d'achat auprès des commerces locaux.

Concrètement, l'intelligence artificielle, FICHA, détecte les erreurs de tri dans les bacs jaunes. Grâce à un système de contrôle et de suivi, chaque foyer reçoit des informations adaptées pour corriger ses erreurs et chaque bon geste de tri rapporte des points convertibles en bons d'achat.

Fort de ce succès, **l'Agglomération envisage d'étendre ce dispositif à d'autres secteurs**, en comptant sur l'implication espérée des bailleurs et des gérants d'habitats collectifs du territoire.

+ 64 %

DE TRI D'EMBALLAGES EN PLUS
GRÂCE À L'IA



UN GESTE DE TRI DE QUALITÉ
= DES RÉCOMPENSES À LA CLÉ



Zoom sur l'IA embarquée à bord de nos BOM !

L'IA n'est pas seulement présente dans nos téléphones, mais se retrouve aussi, dans le Sénonais, dans nos bennes d'ordures ménagères (BOM) ! Des caméras fixées dans les bennes permettent de créer une cartographie de la qualité du tri à chaque collecte (bacs jaunes) et de capter les erreurs "à la source".

Cette analyse minutieuse permet de mieux cibler les lieux où on doit encore sensibiliser pour mieux trier.

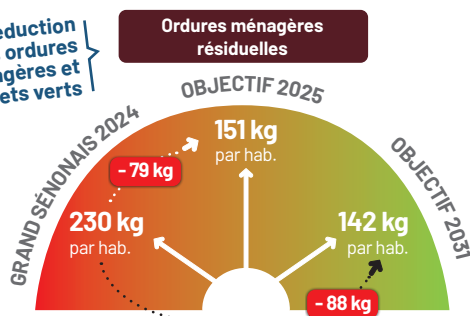


Les obligations réglementaires

En matière de réduction et de valorisation des déchets, le Grand Sénonais s'inscrit dans les objectifs ambitieux fixés par la région Bourgogne Franche-Comté, au sein du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il structure l'action et les obligations des collectivités locales à l'échelle régionale et leur impose des engagements chiffrés en matière de prévention et de recyclage à l'horizon 2025 et 2031.

Où en est le Grand Sénonais ?

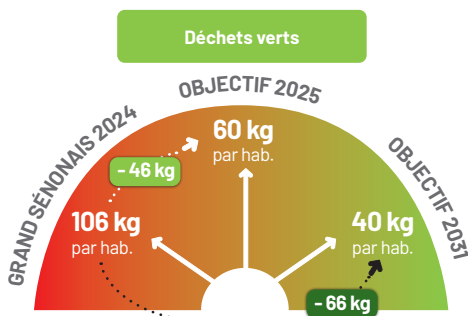
Réduction
des ordures
ménagères et
déchets verts



Réduction à atteindre :

- 79 kg/hab d'ici 2025 / - 88 kg/hab d'ici 2031

Déchets verts

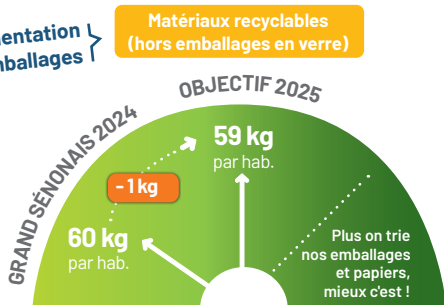


Réduction à atteindre :

- 46 kg/hab d'ici 2025 / - 66 kg/hab d'ici 2031

Augmentation
des Emballages

**Matériaux recyclables
(hors emballages en verre)**



Objectif atteint mais nous pouvons faire beaucoup mieux, poursuivons !

- 1 kg par rapport à 2024, ne perdons pas le bon geste !

Verre recyclé



Objectif bientôt atteint :

encore un petit effort pour les 11 kg restants !

En triant mieux les emballages recyclables, les papiers et les emballages en verre, encore trop présents dans le bac d'ordures ménagères (bac grenat), le territoire atteindra sans difficulté ses objectifs de réduction d'ordures ménagères. Continuons à relever le défi !



LE CONSEIL DE BRENNUS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Bien trier mes déchets

UN PETIT GESTE,
UN GRAND IMPACT



LE TRI EN PRATIQUE



UN DOUTE, UNE QUESTION
SUR LE TRI ?

Ambassadeurs du tri
03 58 45 10 23

ambassadeursdutri@grand-senonais.fr





TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Dans le bac de tri

RÉDUISEZ VOS EMBALLAGES ET PAPIERS

Optez pour **vos propres contenants réutilisables** pour faire vos courses. Privilégiez la **vente en vrac** et évitez les suremballages.



EN VRAC, VIDÉS, NON LAVÉS, NON IMBRIQUÉS

Je trie TOUS les emballages :

- Emballages en plastique
- Emballages en métal
- Papiers et emballages en carton



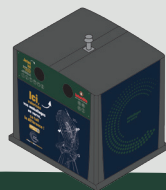
INTERDITS

- Sacs noirs d'ordures ménagères, papiers d'hygiène, mouchoirs, couches...
- Objets en plastique, stylos, jouets cassés...
- Piles et batteries
- Emballages enfermés dans un sac
- Emballages emboîtés



LE CONSEIL DE BRENNUS

Reconnaître un emballage, c'est facile ! C'est le matériau qui sert à contenir, protéger et transporter le produit. Si c'est un emballage > c'est direction bac de tri pour être recyclé. Demandez un bac plus grand et gratuitement ! Contactez le Grand Sénonais.



LES EMBALLAGES EN VERRE

Dans la borne à verre

LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI !

En le déposant dans le conteneur dédié, vous contribuez à une gestion plus économique et écologique : **son traitement coûte 3 fois moins cher** au territoire que s'il est jeté avec les ordures ménagères !



EMBALLAGES EN VERRE, EN VRAC, BIEN VIDÉS, NON LAVÉS

Je recycle :

- Pots de confiture
- Petites et grandes bouteilles en verre
- Flacons de parfum
- Autres emballages en verre



La moitié des emballages en verre ne sont pas des bouteilles, mais des pots, des bocaux ou des flacons. Pensez-y !



INTERDITS

- Vaisselle cassée
- Miroirs cassés



LE CONSEIL DE BRENNUS

Certaines enseignes pratiquent la consigne du verre (bouteilles, bocaux), renseignez-vous et rapportez vos emballages en magasin, ils seront réutilisés.





LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Dans le composteur et/ou la borne à biodéchets

TRIER VOS BIODÉCHETS, C'EST RÉDUIRE LE VOLUME DE VOTRE POUBELLE GRENAT !

Composteur individuel : vous gérez vos biodéchets chez vous.

Borne à biodéchets : vous apportez vos restes alimentaires et épluchures dans les bornes prévues à cet effet.



LES DÉCHETS ALIMENTAIRES VONT DANS UN COMPOSTEUR OU UNE BORNE, PAS DANS LA POUBELLE !

Je composte :

- Fruits, légumes, épluchures
- Marc de café, sachets de thé
- Coquilles d'œufs
- Aliments périmés sans emballage
- Préparations de repas et restes



Le Grand-Sénonais vend des composteurs individuels à tarifs préférentiels et distribue gratuitement des bio-seaux afin de vous équiper pour vos dépôts en borne à biodéchets ou composteurs partagés. **Contactez vos ambassadeurs du tri.**



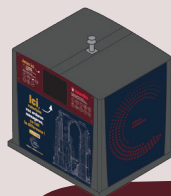
INTERDITS

- Sacs en plastique même biodégradables
- Déchets alimentaires emballés



LE CONSEIL DE BRENNUS

Composter un déchet ne coûte rien : pas besoin de transport, ni de traitement, et en plus : il se transforme en engrais naturel pour enrichir les sols !



LES ORDURES MÉNAGÈRES

Dans le bac grenat

POUR LE RESTE DES DÉCHETS QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE TRIÉS

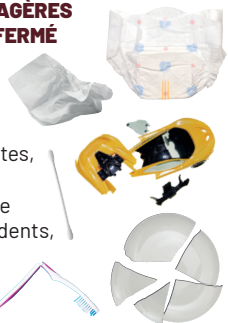
S'ils ne se recyclent pas et ne se compostent pas, **déposez-les dans votre poubelle grenat**, destinée aux déchets ménagers résiduels.



ORDURES MÉNAGÈRES DANS UN SAC FERMÉ

Je jette :

- Couches
- Papiers d'hygiène (mouchoirs, lingettes, cotons...)
- Objets en plastique (stylos, brosses à dents, jouets cassés)
- Vaisselle cassée
- Chewing-gums



INTERDITS

- Piles et batteries
- Ampoules
- Médicaments
- Vêtements
- Déchets dangereux
- Déchets électriques/électroniques
- Bouteilles de protoxyde d'azote



LE CONSEIL DE BRENNUS

En dernier recours, jetez les déchets non recyclables dans la poubelle des ordures ménagères.

Un foyer de 4 personnes produit en moyenne 600 kg de déchets résiduels par an. Ensemble, engageons-nous à réduire nos déchets !





LES TEXTILES ET OBJETS

Destination seconde main

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS

Privilégiez la **seconde main**.

Triez régulièrement vos vêtements et objets pour les donner ou les revendre.



BORNES À VÊTEMENTS

Déposez dans un sac fermé :
tout textile sec, usagé ou en bon état

Je recycle :

- Vêtements (t-shirt, jean...)
- Chaussures
- Linges de maison



DONNERIES

Je donne :

- Meubles
- Vaisselle et petits équipements
- Jouets en bon état



LE CONSEIL DE BRENNUS

Un **vêtement usagé** peut aussi devenir un chiffon de ménage.



LES AUTRES DÉCHETS

En déchèterie

POUR ÉVITER DE JETER UN OBJET

Réparez-le, réemployez-le, donnez-le !



CONTENEURS EN DÉCHÈTERIE

Enregistrez-vous sur le site internet du Grand Sénonais pour accéder à nos 3 déchèteries

Je recycle :

- Déchets dangereux
- Déchets verts
- Meubles abîmés, encombrants
- Gravats
- Métaux
- Bois
- Cartons encombrants
- Électroménager, appareils électroniques ou électriques
- Vêtements abîmés
- Huile de vidange
- Jouets



LE CONSEIL DE BRENNUS

Rapportez en magasin : piles, ampoules, petits appareils électriques, jouets, articles de sport, articles de bricolage.



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Dans le bac de tri

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS !
En vrac, vidés, non lavés, non imbriqués



Emballages en plastique, emballages en métal, emballages en carton et papiers



Ton produit est fini ?
Son emballage, lui,
file au bac de tri !



LES EMBALLAGES EN VERRE

Dans la borne à verre

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE !



Bouteilles, bocaux,
pots, flacons



Emballages en sac, couches, mouchoirs
usagés, piles et batteries, textiles



Miroirs cassés, vaisselle cassée



LES ORDURES MÉNAGÈRES

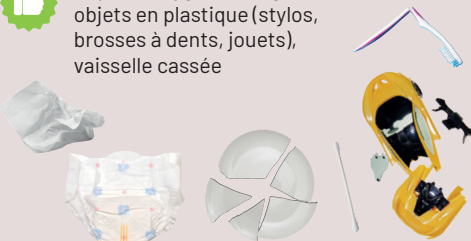
Dans le bac grenat



LES ORDURES MÉNAGÈRES DANS UN SAC FERMÉ !



Papiers d'hygiène usagés,
objets en plastique (stylos,
brosses à dents, jouets),
vaisselle cassée



LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Dans le composteur et/ou la borne à biodéchets

JE COMPOSTE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES !



Fruits, légumes, épluchures, marc de
café, sachets de thé, coquilles d'œufs,
aliments périmés sans emballage,
préparations de repas et restes



Déchets dangereux (piles et batteries),
médicaments, vêtements



Sacs en plastique même biodégradables,
déchets alimentaires emballés



LES TEXTILES ET OBJETS

Destination seconde main

BORNES À TEXTILE

Tous les textiles usés,
ou en bon état, dans un sac fermé !

Vêtements, linges de maison, chaussures



DONNERIE

Tous les objets en bon état et réutilisables,
prêts à trouver une seconde vie

Meubles, linges de maison,
chaussures, etc.



LES AUTRES DÉCHETS

En déchèterie

TOUS LES ENCOMBRANTS, LES MATÉRIAUX ET LES DÉCHETS VERTS !

Déchets dangereux, déchets verts,
encombrants, meubles abîmés,
gravats, bois, métaux, gros cartons,
électroménager, appareils électriques/
électroniques, textiles usagés



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS

21 boulevard du 14 juillet
89100 Sens



Service déchets

service.dechet@grand-senonais.fr
03 58 45 10 23

Ambassadeurs du tri

ambassadeursdutri@grand-senonais.fr
03 58 45 10 23

www.grand-senonais.fr



La collecte des déchets en Sénonais

Porte-à-Porte



Points d'Apport Volontaire



La collecte en porte-à-porte et en apport volontaire :

2 solutions complémentaires

Les fréquences des collectes en porte-à-porte des emballages et papiers (bac jaune) et des ordures ménagères résiduelles (bac grenat) varient selon les communes et les secteurs :

Communes	Collecte Ordures Ménagères (bac grenat)*	Collecte Sélective (bac jaune)*
Armeau, Collemiers, Courtois sur Yonne, Dixmont, Etigny, Fontaine-La-Gaillarde, Gron, Les Bordes, Maillot, Malay Le Petit, Marsangy, Noé, Passy, Rosoy, Rousson, Saint-Clément, Saint-Denis-Lès-Sens, Saint-Martin-du-Tertre, Saligny, Soucy, Véron, Villeneuve-sur-Yonne (Ouest), Villeneuve-sur-Yonne (Est et Hameaux), Villiers-Louis, Voisines	 Toutes les 2 semaines	 Toutes les 2 semaines
Sens (Nord, Sud, Est, Ouest), Paron et Villeneuve-sur-Yonne (Bourg)	1 fois par semaine	Toutes les 2 semaines
Secteur de l'Amande à Sens	2 fois par semaine	1 fois par semaine
Quartiers à habitat collectif de Sens (Chaillots, Champs-Plaisants, Arènes, Aristide Briand)	3 fois par semaine	1 fois par semaine

* Pour plus de détails sur les jours de collecte, rendez-vous page 17 du guide.

Besoin de changer votre bac ?

Faites votre demande gratuitement au travers du formulaire dédié disponible via l'application **montri** ou accessible sur le site internet de l'Agglomération.

Bonnes pratiques à respecter

- Sortez votre bac uniquement la veille au soir du jour de collecte
- Ne laissez pas les bacs en permanence sur la voie publique



L'INFO DE BRENNUS
À ce jour, 190 bornes
à verre sont réparties sur
l'ensemble du territoire.

Les points d'apport volontaire : un service complémentaire

Des points d'apport volontaire sont installés pour tous les types de déchets (ordures ménagères, emballages, papiers et verre), accessibles **24h/24** et **7j/7**. Chaque commune dispose d'au moins un point de dépôt de proximité, simple d'accès et complémentaire à la collecte en porte-à-porte. Ce dispositif favorise le tri, facilite la gestion des déchets dans les zones complexes et limite les dépôts sauvages.

Pour vous aider, les consignes de tri sont rappelées sur chaque point d'apport volontaire.

Cartographie et calendrier de fréquences de collecte en PàP

À partir du
3 novembre
2025

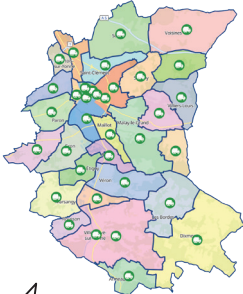
SENS Secteurs	Collecte OM	Collecte sélective
Amande	L V	J
Marché couvert	L Me V S	J
Sud	Me	Me Paire
Nord	Ma	Ma Paire
Ouest	V	J Impaire
Est		
Grands Collectifs	L Me V	Me

Cartons des pros	Collecte sélective
Cartons Nord	Ma
Cartons Sud	J
Cartons Amande	L Me V
Cartons Champs-Plaisants	L V

Redevances Spéciales	Collecte OM	Coll. sélective
	Ma J	Me

+ d'infos sur

grand-senonais.plan-interactif.com



LE CONSEIL DE BRENNUS

Pensez à sortir vos bacs
LA VEILLE pour les collectes
du matin et **LE MIDI** pour
les collectes de l'après-midi !



Autres communes	Collecte OM	Collecte sélective
Armeau	L Paire	L Paire
Collemiers	V Paire	V Paire
Courtois-sur-Yonne	Ma Impaire	Ma Impaire
Dixmont	L Impaire	L Impaire
Etigny	L Impaire	L Impaire
Fontaine-la-Gaillarde	V Impaire	V Impaire
Gron	Me Impaire	Me Impaire
Les Bordes	L Impaire	L Impaire
Maillot	Ma Impaire	Ma Impaire
Malay-le-Grand	S Paire	V Paire
Malay-le-Petit	S Impaire	V Impaire
Marsangy	V Paire	V Paire
Noé	S Impaire	V Impaire
Paron	J	J Paire
Passy	L Impaire	L Impaire
Rosoy	S Impaire	V Impaire
Rousson	L Impaire	L Impaire
Saint-Clément	Ma Paire	Ma Paire
Saint-Denis-les-Sens	Ma Paire	Ma Paire
Saint-Martin-du-Tertre	J Impaire	J Impaire
Saligny	Ma Impaire	Ma Impaire
Soucy	Ma Impaire	Ma Impaire
Véron	Ma Impaire	Ma Impaire
Villeneuve-sur-Yonne (bourg)	Me S	J
Villeneuve-sur-Yonne (Ouest)	L	L Paire
Villeneuve-sur-Yonne (Est)	L	L Paire
Villeneuve-sur-Yonne (hameaux)	L Paire	L Paire
Villiers-Louis	S Impaire	V Impaire
Voisines	V Impaire	V Impaire



= matin



= Après-midi

Paire/Impaire = semaine

Cartographie de la collecte en PàV

41

SITES D'APPORT VOLONTAIRE D'ORDURES MÉNAGÈRES, D'EMBALLAGES ET PAPIERS ET D'EMBALLAGES EN VERRE



**Retrouver les PàV
proches de chez vous :**

- Sur la cartographie interactive disponible sur l'application **montri**
- Sur le plan interactif du site internet : **grand-senonais.plan-interactif.com**



Plan interactif



190 PàV verre



**40 bornes
à biodéchets
d'ici fin 2025,
début 2026**



LE CONSEIL DE BRENNUS

Ces conteneurs sont à votre
disposition 24h/24 et 7j/7 !

Le tri à la source des biodéchets

Compostage individuel, collectif ou bornes à biodéchets, une solution pour chacun.



La valorisation des déchets alimentaires

Chaque habitant peut réduire d'environ **1/3** le poids de sa poubelle à ordures ménagères grâce à la valorisation des biodéchets (épluchures, restes alimentaires, fleurs fanées...).

3 solutions selon votre lieu d'habitation : compostage individuel, partagé et bornes à biodéchets.

Le composteur individuel :

solution adaptée aux habitants disposant d'un extérieur.

Si vous n'en disposez pas encore, l'Agglomération vous propose d'acheter un composteur à tarif préférentiel ! (RDV page 23).



ON PEUT Y METTRE :

- Toutes les épluchures de fruits et de légumes
- Coquilles d'œufs écrasées
- Marc de thé et sachets en papier
- Marc de café et filtres en papier
- Croûtes de fromage
- Essuie tout
- Fleurs fanées
- Pains, Céréales
- Tontes de gazon séchées
- Boîtes d'œufs en carton déchirées
- Feuilles mortes
- Branchages broyés



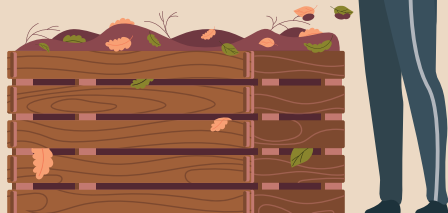
ON N'Y DÉPOSE PAS :

- Produits laitiers
- Coquillages et crustacés
- Os, viandes, poissons
- Huiles, cendres et litières
- Tontes de gazon fraîches
- Tailles de conifères
- Sacs plastiques même biodégradables
- Emballages
- Produits chimiques



LE CONSEIL DE BRENNUS

Plus les ingrédients du compost sont variés, plus il est équilibré et riche en nutriments pour votre jardin.



Le compostage partagé :

solution adaptée aux habitats collectifs et quartiers denses

L'Agglomération propose aux acteurs intéressés (communes, bailleurs, copropriétés, établissements publics/privés) la mise en place de sites de compostage partagé. Installé gratuitement, la gestion du composteur partagé sera assurée par un référent qui bénéficiera des conseils de nos ambassadeurs du tri et maîtres composteurs.



ON DÉPOSE UNIQUEMENT DANS LE BAC D'APPORT :

- Toutes les épluchures
- Fruits et légumes trop abîmés
- Fleurs et feuillages
- Marc de café et thé
- Coquilles d'œufs écrasées
- Boîtes d'œufs déchirées



ON NE DÉPOSE PAS :

- Pains, Céréales
- Viandes, poissons, os
- Produits laitiers
- Coquillages et crustacés
- Huiles, cendres et litières
- Emballages
- Sacs plastiques même ceux dits "compostables ou biodégradables"

La borne à biodéchets :

une solution vertueuse et efficace pour valoriser vos biodéchets

L'Agglomération met en place progressivement sur le territoire des bornes à biodéchets, solution adaptée aux habitants ne possédant pas de composteur individuel.

Des bio-seaux sont distribués aux usagers concernés par cette solution.

En moyenne, 10 bornes à biodéchets collectent 1 tonne de matières organiques par semaine (poubelle grenat) ! Alors, plutôt que de jeter vos restes alimentaires et petits déchets verts à la poubelle, déposez-les dans ces bornes prévues à cet effet : elles seront collectées chaque semaine et transformées en énergie.



ON DÉPOSE EN VRAC OU DANS UN SAC EN PAPIER :

- Épluchures de fruits et de légumes
- Coquilles d'œufs
- Thé et sachets en papier
- Marc de café et filtres en papier
- Pains, Céréales
- Fromages et produits laitiers
- Os, Viandes, Poissons
- Produits périmés sans emballage
- Restes de repas



ON NE DÉPOSE PAS :

- Sacs plastiques
- Emballages
- Déchets verts
- Coquillages et crustacés
- Huiles, cendres et litières



LE CONSEIL DE BRENNUS

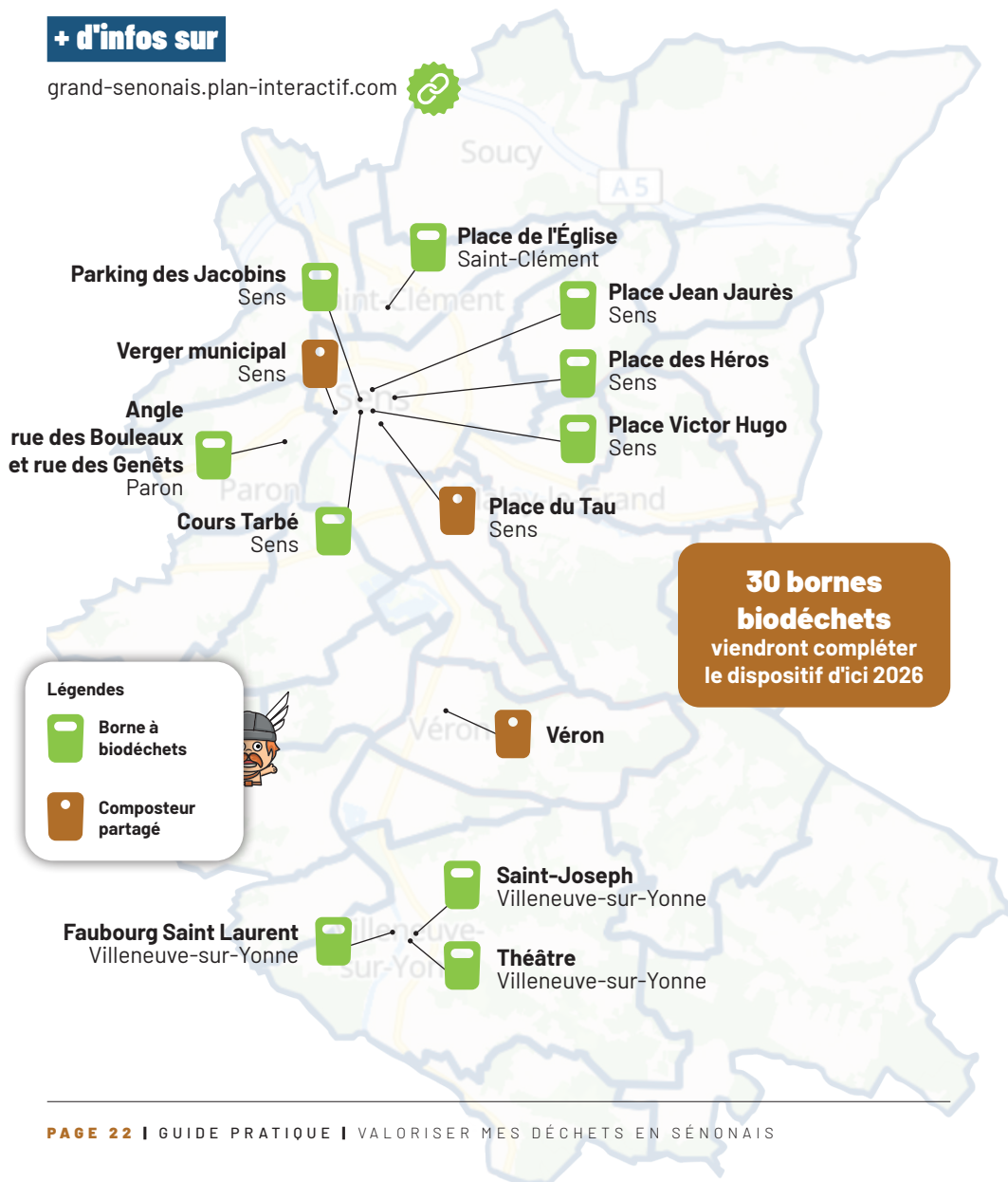
Si vous n'avez pas de bio-seau, réutilisez n'importe quel contenant avec ou sans couvercle pour trier vos déchets alimentaires et les acheminer jusqu'à la borne.



Cartographie des points de collecte biodéchets

+ d'infos sur

grand-senonais.plan-interactif.com



Composteurs individuels : adoptez le compostage chez vous



+ 3 000 foyers
ONT DÉJÀ ADOPTÉ
CETTE SOLUTION !

L'Agglomération vous accompagne en proposant des composteurs individuels à prix avantageux.

Conditions	Modèles disponibles	Comment acheter ?	Où acheter ?
- Habiter sur le territoire - Être un particulier, une entreprise, une administration ou une association	- Plastique recyclé : 320 L (10 €), 620 L (15 €) - Bois : 400 L (15 €) - Tous fournis avec bio-seaux anti-odeurs - Jusqu'à 3 composteurs par foyer	En remplissant le formulaire en ligne disponible sur l'application montri ou par notre site internet grand-senonais.fr En vous rendant au Centre technique mutualisé 109 rue Victor Guichard, Sens Prise de RDV obligatoire au 03 86 83 95 63 et munissez-vous d'un justificatif de domicile !	Centre Technique Mutualisé 109 rue Victor Guichard Sens

Compostage partagé : une solution collective

Des composteurs partagés sont déployés dans plusieurs communes et au sein d'habitats collectifs pour les habitants ne pouvant pas composter chez eux.

Comment ça fonctionne ?

- Déposez vos déchets organiques dans le composteur partagé
- Mélangez avec la matière sèche fournie pour équilibrer le compost
- Lorsque le compost est mûr (au bout de 9 à 12 mois), servez-vous pour vos plantations !

Retrouvez la liste des sites de compostage partagé sur l'application **montri** ou sur notre site internet grand-senonais.fr

Bailleurs sociaux, sociétés immobilières, collectivités ou entreprises : vous souhaitez vous lancer dans l'aventure du compostage partagé ? Contactez notre **chargé de mission biodéchets** qui vous renseignera sur la faisabilité et la mise en place de cette solution.

FOCUS : Compostage partagé à Véron

Installé en plein cœur de la **place du village**, le **composteur partagé de Véron** est utilisé **régulièrement par une centaine d'habitants**. Un référent compostage assure le bon fonctionnement et l'entretien du site.

En 1 an : **2 tonnes de biodéchets** ont été collectées soit une production de **800 kg de compost**. Un **engrais 100 % naturel, idéal pour les jardins** et 100% gratuit, idéal pour le porte-monnaie !



NOUVEAUTÉ 2025

L'application **montri**

pour tout savoir sur la collecte et le tri des déchets dans le Grand Sénonais

Téléchargez l'application **montri** sur votre téléphone ou accédez-y via la page **montri** consultable sur le site de l'Agglomération : toutes vos informations et démarches déchets sont à portée de main !

Inscrivez-vous en créant votre espace personnel et accédez à un espace entièrement dédié à la gestion de vos déchets. Fini les déplacements inutiles, et accédez à une plateforme entièrement dédiée à la gestion de vos déchets !

Votre espace personnel : pratique et rapide



Demande de bac (remplacement ou changement de volume)



Enregistrement de votre véhicule pour accéder aux déchèteries

→ **Fin des cartes physiques : obligatoire pour tous les usagers fin 2026**



Commande de composteur individuel à tarif préférentiel
→ À partir de 10 €, fabriqué localement par l'ESAT de Sens



Demande de convention pour accéder à la plateforme de compostage (professionnels, collectivités, associations, établissements publics)



Vos infos déchets en temps réel

- Calendrier de collecte en porte-à-porte
- Géolocalisation des bornes d'apport volontaire les plus proches
- Accès et horaires de vos 3 déchèteries
- Actualités, articles et événements liés au tri, au compostage et au réemploi
- Apprendre à trier grâce à un système de scan du code-barres

Signalez et agissez

- Déposez une alerte "dépôt sauvage" et une photo en quelques clics
- Professionnels : simulez votre redevance spéciale pour l'enlèvement et le traitement de vos déchets

Avec montri, simplifiez vos démarches et adoptez les bons réflexes au quotidien !



Les déchèteries du Grand Sénonais

DÉCHÈTERIE

Bois

Gravats

Déchets verts

Encombrants

Métaux

Donnerie permanente



Fiche technique des déchèteries

Les **3 déchèteries du Grand Sénonais** sont accessibles aux habitants des 27 communes membres et, par convention, aux territoires voisins. Elles sont **réservées aux particuliers**, ainsi qu'aux **collectivités et associations conventionnées**.

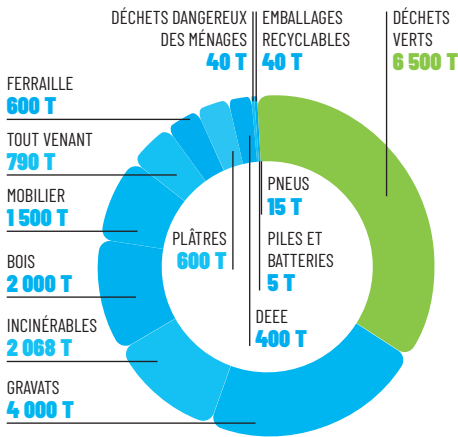
L'accès est strictement interdit aux professionnels.

Pour les pros, trouvez votre point de reprise ici : <https://oca-batiment.org/resau-points-de-collecte/> pour trouver un point de reprise gratuite des déchets pro

Nom et adresse de la déchèterie	Horaires d'ouverture Horaires d'été du 1 ^{er} juin au 31 août : 7H30 - 14H30	Fermetures	Services disponibles
Sens - Sablons Rue Bellocier, Sens	Ouvert les : mardis, mercredis, vendredis et samedis De : 9h-12h / 13h30-17h30 <i>Dernière entrée 5 min avant fermeture</i>	Fermée les lundis, jeudis, dimanches et jours fériés	- Donnerie permanente - Dépôt de déchets verts
Sens - Vauguilletes* Rue des Longues Raies ZI des Vauguilletes Sens	Ouvert : tous les jours 9h-12h / 13h30-17h30 Dimanche : 9h-12h <i>Dernière entrée 5 min avant fermeture</i>	Pas de jour de fermeture	- Donnerie permanente - Dépôt de déchets verts
Plateforme de compostage Rue des Longues Raies ZI des Vauguilletes Sens	Ouvert : tous les jours 9h-12h / 13h30-17h30 Dimanche : 9h-12h <i>Dernière entrée 5 min avant fermeture</i>	Pas de jour de fermeture	- Dépôts déchets verts par les professionnels, collectivités et associations - Récupération compost par les particuliers
Rousson 3 La Longue Raie 89500 Rousson	Ouvert les : lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis De : 9h-12h / 13h30-17h30 <i>Dernière entrée 5 min avant fermeture</i>	Fermée mercredis, dimanches et jours fériés	- Donnerie permanente - Dépôt de déchets verts

* Changement à horizon fin 2026 : La Maison du réemploi (+ d'infos page 29), dont l'ouverture au public est prévue fin 2026, remplacera l'actuelle déchèterie des Vauguilletes. Plus qu'une déchèterie, la Maison du réemploi intégrera un grand espace ressourcerie permettant de donner une seconde vie aux objets encore utilisables. Les objets ou équipements endommagés non réparables, quant à eux, seront orientés vers la bonne filière de traitement de la déchèterie.





Déchets acceptés dans toutes les déchèteries :

Déchets verts - Gravats, plâtre, déchets de chantier - Bois, ferraille, métaux - Appareils électriques et électroniques - Papiers, cartons - Encombrants ménagers divers - Mobilier usagé - Solvants, huiles, piles, batteries

Pour les dépôts professionnels de déchets verts, un accès réservé est prévu sur la plateforme de compostage.

Elle se situe dans le prolongement de la déchèterie actuelle des Vauquillettes. Les particuliers, eux, peuvent venir y récupérer du compost selon les quantités disponibles.

Les agents d'accueil sont présents pour vous orienter et vous accompagner dans vos gestes de tri mais ne pourront pas procéder au déchargement de vos déchets à votre place.



La gestion des déchets verts

Après leur dépôt en déchèterie, les déchets verts bénéficient d'un traitement spécialement pensé pour maximiser leur valorisation.

Ils sont acheminés vers **la plateforme de compostage** des végétaux située à Sens pour être traités et transformés en un substrat réemployable par les filières spécialisées, les professions agricoles, les collectivités et même les particuliers.

Un cercle vertueux qui permet ainsi de valoriser 100 % de nos déchets verts sur le territoire !

Professionnels, collectivités ou associations : vous souhaitez déposer vos déchets verts à la plateforme de compostage ?

Contactez nos ambassadeurs du tri via formulaire en ligne sur l'application **montri** ou via notre site internet pour établir votre convention d'accès et bénéficier de ce service.

Accès aux déchèteries : enregistrement du véhicule

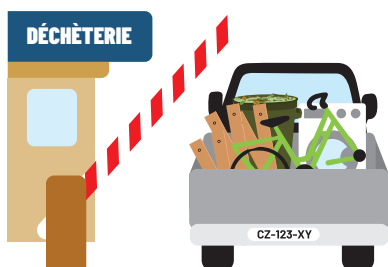
Afin de moderniser et de faciliter l'accès en déchèterie, le Grand Sénonais, d'ici 2026, généralisera sur ses 3 déchèteries le système d'accès par lecture automatique des plaques d'immatriculation.

Ce système est progressivement mis en place pour simplifier et sécuriser vos visites. D'abord obligatoire pour toute nouvelle inscription depuis le 1er janvier 2025 (fin de la délivrance des cartes d'accès en déchèterie), chaque usager est invité sans attendre, à effectuer sa démarche d'enregistrement sur la plateforme dédiée à cet effet : mesdechets.grand-senonais.fr, accessible également par l'application **montri** ou par notre site internet.

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire en ligne et de fournir à l'appui :

- Une copie de la carte grise de votre véhicule
- Une copie d'un justificatif de domicile

Attention, pour les détenteurs d'une carte de déchèterie, votre numéro usager sera précieux pour faciliter votre identification. Pensez à l'avoir à portée de main lors de votre inscription en ligne ! Si le numéro de votre badge est effacé, présentez-vous en déchèterie : un agent pourra le scanner et retrouver votre numéro.



À savoir



- Jusqu'à **2 véhicules par foyer** peuvent être enregistrés.
- Un véhicule exceptionnel peut être ajouté **jusqu'à 4 fois par an**, pour une durée de 48h. Idéal lorsque vous déménagez, videz une maison ou lors d'apports conséquents.

Les déchèteries du Grand Sénonais sont interdites aux professionnels !

Selon la réglementation en vigueur, chaque professionnel prévoit, lors de la facturation de sa prestation, le paiement d'une écocontribution lui permettant de financer le traitement et l'évacuation des déchets produits lors du chantier ou de l'intervention au sein des déchèteries professionnelles présentes sur le territoire.

Pour localiser ces déchèteries, consultez <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>

Une nouvelle vie pour vos objets, un nouvel élan pour le territoire

**D'ici
début
2027**

Une ressourcerie de + de 600 m² dédiée à la vente et au réemploi des objets donnés par les habitants, en bon état ou réparés, proposés à la vente.

Des espaces mis à disposition d'acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire, d'entrepreneurs spécialisés dans le réemploi et l'économie circulaire.



Des conseils et un accompagnement à travers des ateliers, animations et astuces pour réparer, réemployer et adopter les bons gestes au quotidien.

Un espace pédagogique pour accompagner petits et grands aux bons gestes de tri et de valorisation.

Une végétérie proposant du compost et du paillage issus du broyat des végétaux collectés.



Une matériauthèque en libre accès, proposant des matériaux récupérés (bois, carrelage, huisserie, visserie...) disponibles pour vos projets, à prix solidaire ou gratuits.

Et bien entendu vos services de déchèteries (zones de dépôt) pour tout ce qui ne pourra pas être réemployé, réparé, trié et valorisé sur place !



LE CONSEIL DE BRENNUS

Plus qu'une déchèterie, la Maison du Réemploi sera un lieu de vie, d'échanges et d'avenir pour le Grand Sénonais. Rendez-vous prochainement !
Et pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet

Merci

à vous, habitants du Grand Sénonais,
pour votre engagement quotidien.

Chaque geste compte, même le plus petit, celui que l'on ne soupçonne pas.

La somme de nos efforts individuels nous permettra de gagner la bataille de la réduction des déchets et plus globalement de compter parmi les territoires qui, loin des grands discours, traduisent la transition écologique en réalité du quotidien et sans effort ou presque !

**Ensemble, continuons à trier mieux, à réduire nos déchets
et à préserver notre environnement.**

Jeu de piste



OÙ EST BRENNUS ? L'AVEZ-VOUS APERÇU ?

Tout au long de ce guide, un petit personnage nommé Brennus s'est discrètement glissé au fil des pages...

À vous de le retrouver en comptant bien toutes ses apparitions !

Vous pensez avoir trouvé le bon nombre ? Gardez-le précieusement :

il correspond à une donnée clé sur les biodéchets dans notre territoire...

Alors, prêt à relever le défi ?

30 Brennus... pour 30 %, le pourcentage de biodéchets encore présents dans les bacs d'ordures ménagères du territoire.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, PRENEZ CONTACT AVEC

Les ambassadeurs du tri

@ ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

☎ 03 58 45 10 23

Le service déchets

@ service.dechet@grand-senonais.fr

☎ 03 58 45 10 23

Chargé de mission biodéchets

@ infos-compostage@grand-senonais.fr

☎ 06 27 39 43 64

Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

21 boulevard du 14 juillet - CS80552 - 89105 Sens

Appli Montri



Site Internet

